



22 rue Blaise Pascal
B.P. 8193 - 98807 NOUMEA SUD
TEL 26-16-66 - FAX 26-29-11
Courriel : sec1.lyc.bpascal@ddec.nc

RENTREE 2023
STS toutes sections

La Communauté éducative du Lycée Blaise Pascal vous souhaite la bienvenue.

La rentrée des étudiants de **première et deuxième** année se fera dans **l'amphithéâtre** le :

LUNDI 13 FEVRIER 2023 : à 8h30 pour les étudiants de 1^{re} année – STS 1
à 9h30 pour les étudiants de 2^e année – STS 2

Les étudiants seront libérés au plus tard à 12h20 et commenceront les cours, suivant leur emploi du temps, le **jeudi 16 février 2022**.

La distribution des manuels scolaires se fera fin février/début mars. Chaque étudiant devra se munir fin mars, des sommes suivantes pour le règlement de leurs propres manuels scolaires, soit :

STS 1	MONTANT en CFP	STS 2	MONTANT en CFP
CG1	18 000	CG2	12 100
GPME1	7 600	GPME 2	11 500
MCO1	15 400	MCO 2	4 400
SAM1	13 400	SAM 2	4 400

Paiement en espèces ou par chèque uniquement (chèque libellé à l'ordre du lycée Blaise Pascal).

Il est rappelé aux étudiants de STS qu'une **couverture sociale est obligatoire (CAFAT et Mutuelle)**.

Pour les étudiants qui n'ont pas encore réglé leurs **frais d'inscription**, n'oubliez pas de vous munir de la somme de :

- . 42 000 F. CFP pour les premières années
- . 39 000 F. CFP pour les deuxièmes années

Les étudiants de 2^e année qui n'ont pas remis les documents suivants pour leur inscription à l'examen du BTS, devront apporter le jour de la rentrée :

- Une copie de la **carte nationale d'identité** en cours de validité, ou du **passport** en cours de validité, ou du livret de famille régulièrement tenu à jour, ou de l'acte de naissance, ou de l'extrait de naissance ;
- Une copie de **l'attestation de recensement** (délivrée par la mairie de votre domicile) ou du **certificat de participation à la journée défense et citoyenneté** pour les garçons et les filles âgés de 16 à 25 ans ;
- Les **attestations de stage effectués** en première année ;
- Une copie du dernier **relevé de notes** obtenues (pour les candidats redoublants ayant déjà présenté l'examen) ;
- **Le dossier APTA** mis à jour pour les étudiants qui bénéficient des dispositifs adaptés.

Nouméa, le 02 février 2023

La Directrice Déléguée aux Formations
Professionnelles et Technologiques